



## Exercice d'évacuation

Il est maintenant le temps de penser à votre exercice d'évacuation !

\* document à conserver dans vos dossiers

Selon l'article 90 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance,  
La responsable doit prévoir des procédures d'évacuation en cas d'urgence. **Elle doit organiser des exercices à cet effet chaque fois qu'elle reçoit un nouvel enfant ou au moins 1 fois par 6 mois.**

À vous de jouer !

Date de l'exercice : \_\_\_\_\_

Nom de la RSGE: \_\_\_\_\_

Nom des enfants présents :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Commentaires :

---

---

---

---

Signature :

---

Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



Envoyer une preuve à votre bureau coordonnateur  
vous permettra de recevoir un rappel pour la  
prochaine pratique d'évacuation !

Octobre 2022